



BULLETIN SÉCURITÉ n°1

Nous pouvons voir sur certaines routes, une campagne de la Sécurité Routière, qui appelle les automobilistes et les cyclistes à adopter un comportement de prudence et des règles de sécurité élémentaires pour une meilleure cohabitation sur la route.

Face au risque d'accident impliquant les vélos, mobilisons nous pour mettre en place et poursuivre des actions spécifiques de prévention.

Le vélo est un véhicule comme les autres qui ont le droit à la route. Nous sommes soumis aux mêmes règles, mêmes contraventions et mêmes amendes que les automobilistes.

Rouler à vélo nous expose à un risque d'accident important, notamment lorsque nous sommes amenés à nous déplacer sur la chaussée et aux cotés de véhicules motorisés. Afin de garantir notre sécurité, je vous invite à lire et à appliquer les conseils afin de réduire ces risques.

Point de RDV au pont rouge :

- Vu le grand nombre de cyclistes à ce RDV, nous vous demandons de vous réunir sur les deux plateformes - banc public et fontaine et non sur la piste cyclable.

-Confirmer avec le « Capitaine de Route » l'itinéraire, des informations et pourquoi pas des questions comme les points de RDV au long du parcours.

-Actuellement il y a deux groupes de + ou - 20 et parfois plus, à gérer. Au départ des sorties, soit en traversant Bayonne soit en prenant le Pont Rouge vers les Landes, je conseille de donner un deuxième point de rencontre après notre départ du Pont Rouge. Nous ne traversons pas tous à la même vitesse la ville, arrêt au feux rouge, priorité aux bus, piétons... Que je vous demande impérativement de respecter.

- Donc pour les Landes arrêt et attente au rond point Hôtel « Chez Mattin » sur la route de Boucau.

- Vers Urt, à la fin de la piste cyclable, au parking avant la nouvelle piste cyclable. Ou d'autres points à définir. Cela nous permettra de pouvoir être de nouveau ensemble, et partir pour notre sortie.

Rouler en ville :

- Pistes cyclables : Panneau de forme ronde : Obligatoire.

Panneau de forme carré : Conseillé.

Je vous invite à regarder sur le code de la route les panneaux de signalisation à connaître.

- Ne circulez pas à plus de 20 km/h sur une piste cyclable.

- Ne circulez pas sur les trottoirs.

- Respectez les signalisations : feux rouges, les piétons, la circulation, les couloirs bus, il y a aujourd'hui des sas cyclistes aux feux rouges... restez vigilants et attentifs.

- Pour le vélo, il y a l'**Obligatoire** : Sonnette, Feux AR et AV, Catadioptres roues et pédales, Gilet.

Et le **Recommandé** : Casque et rétroviseur. Il est certain que le **Casque** pour nous est **OBLIGATOIRE**.

Rouler hors agglomération :

- Nous connaissons le circuit, route, villages, Km, dénivelé.

- Respecter le code de la route et de l'environnement.

- Ne roulez pas trop près de l'accotement pour éviter les ornières, les gravillons, les racines.

- En groupe, nous sommes autorisés à rouler à deux de front maxi et file indienne suivant la route, la circulation et si un véhicule veut nous dépasser.

- Distance sécuritaire. Si le groupe est de plus de 20, scindez le en groupes de 5 coureurs.

- Le rôle important du premier et du dernier dans un groupe, ils préviennent soit par un geste, soit par une parole une situation « Voitures » ,« chute », « crevaison », « arrêt besoin naturel »...

- En cas de panne, se placer sur le bas coté de la chaussée et non sur la route.

- En cas de chute, signaler immédiatement par sécurité la circulation à l'avant et à l'arrière pour un ralentissement. Voir la situation physique du cyclo ou des cyclos qui ont chuté, prévenir les pompiers la 18. Il n'est pas nécessaire que tous les coureurs restent dans l'attente des pompiers. Vous pouvez rester à 2 ou 3. Si cette chute a été occasionné par un autre véhicule, appeler la police N°17 et les pompiers N°18 suivant la gravité du blessé.

La prudence et la maîtrise du vélo sont primordiaux dans nos déplacements. Sécurité et Santé.